



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 14 Mars 2019

Absents excusés :

Maxime MICHALLET

Agnès Roux donne pouvoir à Pascal GIRAUD

Guillaume Ferrière donne pouvoir à Guy JOYET

Cédric Giraud donne pouvoir à Rachel COLIN

Régine CHARLES donne pouvoir à Géraldine CHEVRET

Rachel COLIN est nommée secrétaire de séance.

Accord du Conseil à l'unanimité pour ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Retrait d'une délibération sur les frais d'instruction en matière d'urbanisme
- Taux de la Taxe d'Aménagement.

1. **Approbation et signature** : du compte-rendu de la réunion du jeudi 7 Février 2019 : il est adopté à l'unanimité avec une modification sur le point 6/ Pascal GIRAUD lance une réflexion pour arrêter la circulation des poids lourds route de la Gare « [sauf desserte locale](#) ».

Délibérations par les membres du Conseil Municipal pour :

2. **URBANISME** : arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune

Avant de soumettre au vote du Conseil le projet d'arrêt du PLU, le Maire fait un rappel sur la procédure et précise que le Plan d'Occupation des Sols (POS) a été mis en révision par délibération du Conseil Municipal en date du 04 Mai 2017. Outre un document d'urbanisme devenu obsolète car ne tenant pas compte des évolutions réglementaires récentes (loi d'Engagement National pour l'Environnement dite loi "Grenelle" (2010), loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR - 2014), loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi "Macron" (2015), décret réformant le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme (28 décembre 2015)...), Monsieur le Maire rappelle les raisons ayant rendu l'élaboration du PLU nécessaire, et les objectifs poursuivis par la Commune, tels que définis lors de la séance du conseil municipal du 04 Mai 2017 :

A- Préserver et valoriser l'environnement et le paysage de la commune en :

- Favorisant la densification et le renouvellement urbain dans le village.
- Confortant et protégeant la structure urbaine (village-hameaux anciens) de la commune et les différentes entités paysagères : les Monts, les versants collinaires la vallée du Batailly et Combe Ribost et la plaine (secteur Turdine). Cette structure marque l'identité de la commune et il convient de prendre les mesures nécessaires à leur confortement et leur protection en encadrant la densification des coteaux et de certains hameaux tout en préservant les qualités paysagères et environnementales.
- Mettant en valeur la qualité paysagère et patrimoniale dans et autour du village: Saint-Romain de Popey a l'avantage de présenter une structure urbaine lisible qui s'organise autour de la RD 33 et de

la RD 67, avec un habitat dense mais qui a eu tendance à grignoter les coteaux ces dernières années. L'histoire de la commune a par ailleurs laissé certaines traces (château d'Avauges, Chapelle de Clévy corps de fermes, hameaux remarquables) qu'il convient de préserver.

- Garantissant le fonctionnement écologique du territoire en maintenant les trames vertes et bleue (vallée du Batailly, de la Turdine, de la Combe Ribost), en préservant le corridor d'importance régionale dans la partie Nord-Est de la commune et en préservant haies, boisements et arbres remarquables.

- B- Permettre l'aménagement d'un tènement stratégique en continuité du village** en partie Nord-Est adossé au cimetière pour conforter la centralité et permettre une diversification des formes d'habitat afin d'assurer un parcours résidentiel en lien avec les besoins identifiés sur la commune pour maintenir une population jeune sur le village.
- C- Permettre un développement équilibré de la commune**, avec le développement des zones d'activités avec création « d'un hameau d'entreprise » à proximité du centre bourg et la réalisation de la zone d'activité des Boudes, la préservation raisonnable de l'activité agricole et le confortement des activités de centre-village.
- D- Favoriser les déplacements modes doux dans le village, et entre le village et la polarité constituée autour de la gare, ainsi que la liaison entre la gare et les zones d'activités existantes et futures ainsi que la création notamment de places de stationnement supplémentaire dans le secteur de la gare qui sera stratégique dans ce futur secteur économique.**
- E- Prévoir des emplacements réservés sur certaines voiries communales en vue d'élargissement pour améliorer le flux de la circulation et de prévoir une déviation du village en créant un raccordement Route Départementale 33^E – Route Départementale 67- Route Départementale 33 pour désenclaver et sécuriser le centre bourg.**
- F- Maintenir une diversité des fonctions urbaines dans le village et anticiper les besoins de la commune en matière d'équipement et d'espaces de loisirs** avec notamment la création d'une nouvelle salle des fêtes, un city stade, une mise en conformité du stade actuel et la création d'un parking en centre bourg à proximité du cimetière.
- G- Garantir l'harmonisation de l'aspect extérieur et architectural des constructions nouvelles ou existantes dans le centre bourg mais aussi dans les hameaux en veillant sur l'intégration paysagère des constructions.**

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré au cours de réunions de travail avec le bureau d'études en charge de la révision du PLU, avec les personnes publiques associées et la COR de Tarare.

L'intégralité du dossier a été transmis à chaque élu afin qu'il puisse en prendre connaissance avant de délibérer.

Le bureau d'études AUA chargé de réaliser le PLU fait ensuite une présentation synthétisée du contenu du projet de PLU de la commune soumis à arrêt et présente notamment :

A- Le diagnostic de la Commune où de nombreux points ont été étudiés :

- **Le cadre législatif et réglementaire** avec, notamment l'étude des documents supra-communaux : Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes (SRCE), Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Beaujolais.
- **Le territoire et l'environnement**
 - *Le milieu physique*
 - *Les ressources naturelles*
 - *Les risques naturels majeurs*

- *Le milieu naturel, la biodiversité*
- *La dynamique du paysage.*
- **Les activités humaines**
 - *Les dynamiques sociodémographiques et de l'habitat*
 - *L'environnement économique*
 - *L'activité agricole*
 - *L'activité touristique*
 - *Les risques et nuisances liés aux activités humaines*
- **La dynamique urbaine**
 - *Histoire et évolution de l'urbanisation*
 - *Le paysage urbain*
 - *Le fonctionnement urbain (transports et déplacement, polarités et lieux de vie)*
 - *Les réseaux : assainissement, eau potable, défense incendie.*

Toutes ces données ont concouru aux réflexions sur la mise en œuvre des objectifs du PLU et sont reprises dans **le Rapport de Présentation du PLU**, pièce n°1 du dossier du PLU.

B- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (pièce n°2)

Celui-ci a été présenté, expliqué et soumis au Conseil Municipal qui en a débattu en sa séance du 10 Juillet 2017

C- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP, pièce n°3) ont été mises en place, sur des secteurs considérés comme stratégiques dans le projet de développement et d'aménagement de la commune, du fait de leur localisation ou de leur mode d'occupation actuel (proximité du cœur de village, plus d'activité agricole, entrée de bourg, ...) ou stratégiques à l'échelle intercommunale (développement de l'emploi).

D- Le règlement (pièce n°4 du projet de PLU)

E- Le plan de zonage (pièce n°5)

F- Les emplacements réservés (pièce n°6).

G- le dossier du PLU est complété par des annexes réglementaires, qui constituent la pièce n°7, et en détaille la liste :

- Les annexes sanitaires (eau potable, défense incendie et assainissement)
- Les servitudes d'utilité publique
- Le périmètre du Droit de préemption Urbain, qui fait l'objet d'une délibération spécifique
- Le patrimoine archéologique
- Les délibérations du conseil municipal
- Le zonage d'assainissement et pluvial
- Etudes mouvements de terrain
- Le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et Randonnées
- Le Plan de Prévention des Risques inondation Brévenne-Turdine
- Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre
- Le plan des aléas retrait/gonflement des argiles

Monsieur le Maire rappelle les **modalités de la concertation préalablement à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme, telles que fixées par la délibération du 04 Mai 2017 :**

Monsieur le Maire précise qu'en conformité avec les exigences du Code de l'Urbanisme en vigueur, les modalités suivantes de la concertation associant les habitants, certaines associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ont été respectées :

- ✓ Mise à disposition du public, à la Mairie de la commune, d'un dossier d'information sur le projet de PLU.
- ✓ Organisation d'au moins deux réunions publiques
- ✓ Information par le biais d'au moins un article dans la presse locale et dans le bulletin municipal
- ✓ Mise à disposition en mairie d'un registre destiné aux observations du public pendant toute la durée d'élaboration du projet et aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie : du mardi au samedi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 16h.
- ✓ Mise en place de panneaux d'exposition présentant le diagnostic territorial de la Commune et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le hall de la mairie consultable aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie.
- ✓ Diffusion d'informations actualisées sur le site internet de la commune

A l'issue de cette présentation le Conseil est invité à s'exprimer, échanger avec le bureau d'études, et à se prononcer sur l'arrêt du Projet de PLU tel que présenté ainsi que sur el bilan de la concertation :

Le projet d'arrêt de PLU est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

L'intégralité de la délibération sera affichée en mairie et consultable sur le site internet de la mairie.

FINANCES : délibération prise pour :

3. Modifier l'indice de rémunération des élus qui passe de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2019 suite à la révision générale des indices de la fonction publique. Accord unanime du conseil.
4. Autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2019 pour aménager et sécuriser un chemin piétonnier au niveau de la Maison Familiale Rurale. Accord unanime du conseil.
5. Approuver le règlement d'utilisation des salles communales et du matériel (tables/chaises) mis en location. Après lecture de ce règlement accord unanime du conseil.
6. Retirer une délibération (à la demande de la Sous-Préfecture) prise par le conseil municipal en date du 12 Janvier 2017 pour instaurer des frais d'instruction pour les autorisations d'urbanisme. Accord unanime du Conseil.
7. Réviser le taux de la Taxe d'Aménagement qui passera de 3.5% à 4% pour la commune. Vote du Conseil : 12 voix pour et 2 voix contre (Rachel Colin et Cédric Giraud).
8. **Compte-rendu des commissions :**

Urbanisme :

M le Maire précise que le Monsieur Régis MAIRE a été nommé commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon afin de conduire l'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme. Cette enquête publique devrait se dérouler courant juillet 2019 pour une durée de 1 mois et permettra au public de venir consulter le futur PLU et de formuler des observations.

Communication : Géraldine Chevret fait le point sur :

L'assemblée Générale de l'Amicale des Boules du Popey avec un changement de Président non connu à ce jour.

L'installation de la boîte à livres sur le parking de la Gare où l'on peut librement déposer et prendre un livre.
L'installation d'un hôtel à insectes « Route de la Gare » par un groupe d'enfants « les Hérissons » avec l'aide de l'agent communal.

Une suggestion faite par un habitant pour un projet de création de jardin partagé : le conseil propose de réfléchir sur le sujet avec M TSCHERTER.

Manifestations à venir :

16/03 : carnaval dans le village

17/03 : vide grenier

23/03 : randonnée cyclotourisme

6/04 : remise livre d'Or des classes en 8 au 9

7/04 : jambon au foin sur la place

9 et 10/04 spectacle pour enfant parking salle polyvalente

14/04 : repas des anciens

17/04 : chasse à l'œuf au GAEC des 3 oies

28/04 : fête de printemps au Château d'Avauges

+ exposition à la Bibliothèque Jean Ferlin

Pascal Giraud : affaires scolaires

Précise qu'une demande de devis a été faite pour changer le cumulus et le photocopieur du Groupe Scolaire du Popey. Demande effectuée auprès de la COR pour le remplacement du photocopieur.

Jean Michel Coquard précise que :

Une réunion a été organisée avec les riverains du Chemin de Chanton pour réfléchir sur la sécurisation de cette voie. La Commission propose d'installer un panneau « attention enfants » et de limiter la vitesse dans les 2 sens à 30km/h. Le radar pédagogique de vitesse sera ponctuellement placé dans ce secteur pour sensibiliser les automobilistes. Questionnement sur la remise en service de l'arrêt de bus sur la route départementale « Route de Savigny » à solutionner avec la Maison du Rhône qui a la compétence dans ce domaine.

Projet de travaux entrée village côté Pontcharra le Département financera le tapis d'enrobé. Trottoirs et eaux pluviales à la charge de la commune. Réalisation de plusieurs devis comparatifs impératifs (limite seuil marché à procédure adaptée).

Le circuit pédestre « historique » de la commune est retenu par la COR.

Les jeunes âgés de 16 ans peuvent déposer leur candidature en mairie pour les emplois d'été proposés du 15/06 au 30/08. Le Maire souligne les besoins d'une seule personne par semaine vu l'arrosage automatique installé sur une grande partie du village.

9. Questions et informations diverses :

Les 2 logements au-dessus de la Mairie et de la Bibliothèque ne sont plus disponibles à la location.

Une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sarcey, en vue de l'implantation d'une unité logistique de l'entreprise SMAD sur son territoire se déroulera du 5 avril 14h au 6 Mai 17h inclus à la Mairie de Sarcey. Un commissaire-enquêteur se tiendra samedi 6/04 10h/12h, vendredi 12/04 de 14h/16h, lundi 6/05 15h/17h.

Monsieur le Maire précise que la Poste propose divers services à la personne, pour tous renseignements contacter votre facteur.

Annnonce des déclarations préalables et des permis de construire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 29 Mars à 18h30. La séance est levée à 21h50.